



PRÉFÈTE DE LA SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chambéry, le 13 août 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau sur une partie de la Savoie

L'absence de précipitations significatives depuis les 20 et 21 juillet, combinée à une hausse marquée des températures ces derniers jours, a accentué la dégradation de la situation hydrologique sur plusieurs secteurs du département. Face à cette tendance et compte tenu de l'état de la végétation, les mesures de restriction de l'usage de l'eau sont renforcées sur certains bassins versants. Le risque d'incendie est également jugé élevé, notamment dans la combe chambérienne et les massifs environnants.

Depuis fin juillet, les débits de tous les cours d'eau de l'ouest du département sont en baisse continue, avec une accélération notable ces derniers jours. La baisse la plus rapide a été constatée dans les Bauges, où le débit du Chéran est préoccupant pour la saison. Des pêches de sauvetage ont été réalisées pour déplacer les poissons vers des sections de cours d'eau présentant des conditions plus favorables à leur survie.

Les ressources souterraines du département diminuent également, avec notamment des niveaux très inférieurs aux normales sur la nappe de l'Isère en Combe de Savoie.

Les prévisions météorologiques des prochains jours annoncent le maintien de températures élevées et de conditions sèches, défavorables aux milieux aquatiques. Quelques précipitations sont annoncées d'ici le milieu de semaine prochaine, mais sous forme d'averses orageuses localisées. La situation de sécheresse sur le département est donc amenée à se renforcer à court terme.

De nouvelles mesures à compter du 13 août 2025

Pour diminuer les impacts sur les milieux aquatiques et préserver la ressource en eau potable, les mesures de restriction en vigueur depuis le 3 juillet et prolongées le 1^{er} août sont renforcées sur une partie du département à partir du 13 août 2025. À compter de ce jour, un arrêté préfectoral acte :

- le renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau sur le secteur du Chéran, désormais placés en alerte renforcée, en cohérence avec la Haute-Savoie ;
- le placement en alerte du secteur Combe de Savoie/Val-Gelon, avec la mise en œuvre des mesures de restriction correspondantes ;

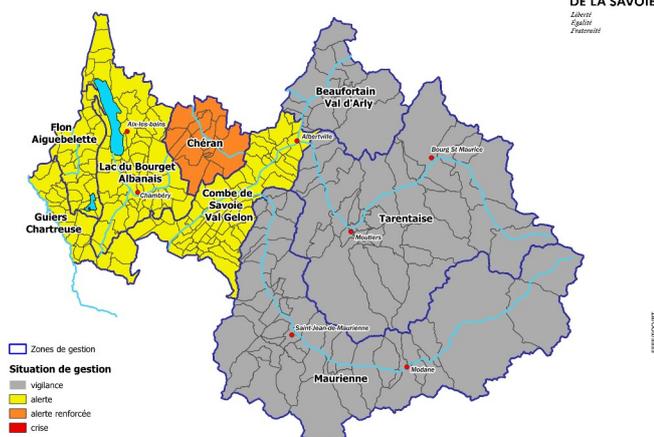
Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr

- le maintien des mesures de restrictions sur les bassins versants du lac du Bourget, du Flon et d'Aiguebelette, de la Chartreuse et du Guiers ;
- le maintien en vigilance sécheresse sur le reste du département.

Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur

 PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité



Mesures applicables en alerte renforcée (secteur du Chéran)

Conformément à l'arrêté-cadre sécheresse départemental du 7 juin 2023, les restrictions suivantes s'appliquent notamment :

- Interdiction des prélèvements directs dans les cours d'eau ou les nappes pour des usages domestiques.
- Interdiction d'arroser les jardins potagers, stades et golfs entre 8h00 et 20h00.
- Interdiction d'arroser pelouses et massifs fleuris (sauf arbres et arbustes plantés depuis moins de 3 ans par les collectivités).
- Interdiction d'irrigation agricole par aspersion entre 9h00 et 20h00.
- Interdiction de laver les véhicules hors stations professionnelles, de vidanger ou remplir complètement les piscines privées, et de faire fonctionner les fontaines à circuit ouvert.
- Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et surfaces imperméabilisées, sauf raisons sanitaires ou de sécurité et intervention de professionnels ou collectivités.
- Interdiction de lavage des voiries, sauf impératif sanitaire (hors balayeuses laveuses automatiques).

Le détail complet des mesures est disponible dans l'arrêté préfectoral publié sur le site des services de l'État en Savoie et sur le site national [VigiEau](https://www.vigi-eau.fr). Les dispositions de cet arrêté sont valables jusqu'au 15 septembre 2025 au plus tard.

En raison du risque élevé d'incendie lié à la vague de chaleur et à l'état de la sécheresse de la végétation, la Préfète de la Savoie appelle à la vigilance et demande d'éviter toute pratique à risque en forêt ou près de la végétation (manipulation d'engins susceptibles de dégager de la chaleur ou de produire des étincelles, jet de mégots, feu de camp, ...).

→ Plus d'informations sur la [prévention contre les feux de forêt sur notre site internet](#)

Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle
Mail : pref-presse@savoie.gouv.fr

Exemples de cours d'eau à sec



Mortalité piscicole
sur le Lindar à Aillon-le-Jeune
Crédit photo : AAPPMA Haut Chéran



Assec sur le Chéran à la Compote
Crédit photo : AAPPMA Haut Chéran



Assec sur le Nant
du Lautaret à Beaufort
Crédit photo : AAPPMA Beaufort

Photos disponibles sur ce [lien de téléchargement](#)

Mot de passe associé : Ky376HPu@*&b:8@